



Berne, le 5 avril 2007

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux concernés

**Projet de loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération ;
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé le DFI, le 4 avril 2007, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés.

Le délai de la consultation court jusqu'au **9 juillet 2007**.

La loi fédère les musées et collections de la Confédération autour d'objectifs communs, leur assigne un mandat cohérent et les réunit sous une même politique de collection établie au niveau fédéral. A l'aide de ces instruments, le Conseil fédéral entend mieux harmoniser entre elles les activités que la Confédération exerce dans le domaine des musées et poser les fondements d'une politique globale à laquelle tous les musées et collections de la Confédération auront à se conformer. Le projet mis en consultation contient en outre d'importantes innovations structurelles : le groupe MUSÉE SUISSE actuel, composé du Musée national de Zurich, du Château de Prangins et de six autres musées, deviendra autonome sous la forme d'un établissement de droit public et sera redimensionné.

Les documents utiles (projet de loi et rapport explicatif) peuvent être consultés ou téléchargés sur le site <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>. Une version sur papier des documents et la liste des destinataires vous parviendront d'ici dix jours environ.

Vous êtes priés de déposer votre prise de position d'ici au 9 juillet 2007 auprès de Monsieur Daniel Zimmermann, conseiller de la direction, Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne, par la poste ou par courriel : (daniel.zimmermann@bak.admin.ch). Monsieur Zimmermann répondra à vos questions (031 322 51 69).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Meilleures salutations.

Pascal Couchepin
Conseiller fédéral